

ALLOCUTION DE LA DIRECTRICE EUROPE DE L'OUEST ET DU NORD – INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Rita Poulin

Numéro hors-série, décembre 2012

Atelier Schuman 2012. Les 20 ans de l'Union européenne, 1992-2012

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068246ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068246ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Poulin, R. (2012). ALLOCUTION DE LA DIRECTRICE EUROPE DE L'OUEST ET DU NORD – INSTITUTIONS EUROPÉENNES. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 199–205. <https://doi.org/10.7202/1068246ar>

ALLOCUTION DE LA DIRECTRICE EUROPE DE L'OUEST ET DU NORD – INSTITUTIONS EUROPÉENNES

*Rita Poulin**

Monsieur Olivier Delas, professeur et organisateur de l'évènement,

Monsieur Russ Stubert, directeur adjoint pour les relations avec l'UE au Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa,

Monsieur Rafał Łapkowski, Conseiller à la Délégation de l'Union européenne au Canada,

Mesdames et messieurs les étudiants,

C'est avec une grande fierté que je participe aujourd'hui à ces Ateliers Schumann que le ministère des Relations internationales (MRI) soutient depuis ses tout premiers débuts. Je remercie tous les organisateurs de nous donner la chance de parler de l'Europe, sujet qui, c'est le moins que l'on puisse dire, est brûlant d'actualité.

Les problèmes vécus par l'Europe, qui défraient les manchettes depuis 2011, ont entraîné des questionnements quant à l'avenir de l'Euro et au type de gouvernance économique que l'Union européenne doit adopter.

Plusieurs tirent argument de la situation actuelle pour annoncer la mort de l'Euro, voire de l'Europe elle-même, et suggérer que l'on tourne dorénavant nos regards ailleurs, en Asie notamment.

Nous ne partageons pas cette vision. Tout d'abord, la vérité est que dans le monde dans lequel nous vivons, nos regards doivent se tourner partout à la fois! Nous devons, par exemple, continuer à développer notre relation avec les États-Unis, bien qu'ils connaissent eux aussi des difficultés économiques. C'est d'ailleurs pourquoi nous lançons, il y a deux ans, notre Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard des États-Unis. L'Asie et l'Amérique du Sud font également l'objet d'une attention particulière de la part du MRI et des autres ministères du gouvernement, notamment à la faveur de plusieurs missions économiques réalisées au cours des dernières années.

Et nous devons également poursuivre, voire même intensifier, nos échanges avec l'Europe, puisqu'ils s'inscrivent résolument dans une vision à long terme qui dépasse la simple conjoncture des derniers mois. La relation Québec-Europe est profondément ancrée dans l'histoire. Nous venons d'ailleurs de célébrer, en 2011, les 50 ans de notre présence en France. La Politique internationale du Québec de 2006 identifiait la France comme l'un de ses deux partenaires stratégiques dans le monde, avec les États-Unis. Cela s'explique non seulement par la proximité historique et

* Directrice, Europe de l'Ouest et du Nord, Institutions européennes, ministère des Relations internationales (Québec).

culturelle, mais aussi parce que la France possède des atouts qui en font un interlocuteur de premier plan pour les intérêts du Québec. Cinquième puissance économique mondiale, la France est un pilier de la construction européenne, et nos relations politiques avec ce pays n'ont pas d'équivalent, notre délégation y jouissant des privilèges et immunités habituellement accordés aux ambassades.

Mais l'histoire de nos relations avec l'Europe va au-delà de la France : nous venons également de célébrer le 40^e anniversaire de la présence du Québec en Allemagne, dont le point culminant a été l'évènement « Noël au Québec » aux Galeries Lafayette de Berlin. Cette vitrine commerciale a mis en vedette pendant cinq semaines les produits d'une vingtaine d'entreprises et la créativité des artistes du Québec dans ce grand magasin réputé de Berlin. La semaine dernière, la ministre des Relations internationales était en mission au Royaume-Uni pour souligner le 50^e anniversaire de notre relation avec ce pays qui constitue notre premier partenaire économique en Europe. Enfin, 2012 verra aussi les célébrations du 40^e anniversaire de notre délégation à Bruxelles.

L'Europe est donc un partenaire historique pour le Québec, mais également un partenaire naturel. Nous partageons de solides convergences de vues quant à un modèle de société moderne, démocratique et pacifique, fondé sur la diversité culturelle, le développement durable, la bonne gouvernance et le progrès social.

L'Europe constitue aujourd'hui le 2^e partenaire économique du Canada et du Québec après les États-Unis et, à une époque où le Québec a besoin de main-d'œuvre, elle possède un bassin de travailleurs qualifiés susceptibles d'assurer notre compétitivité.

Sur le plan de la culture, l'Europe constitue le premier marché pour les créateurs québécois, de même qu'un partenaire qui, comme le Québec, se préoccupe de la préservation de la diversité culturelle.

Enfin, l'excellence de ses chercheurs et de ses universités permet d'envisager de grandes possibilités en matière de coopération en recherche et innovation, sans compter les échanges d'expertise sur des politiques publiques telle la lutte aux changements climatiques.

La richesse de cette relation nous permet aujourd'hui de nous tourner vers l'avenir avec confiance, à l'aide de trois nouveaux outils de développement de la relation Québec-Europe, soit :

- *l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;*
- *l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;*
- le Plan Nord.

La tournée de promotion du Plan Nord en Europe effectuée par le premier ministre du Québec en juin et octobre 2011, laisse entrevoir de grandes possibilités en ce qui a trait à l'investissement européen au Québec.

La mise en application optimale de l'*Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* permettra la création d'un véritable espace de mobilité transatlantique, dont le Québec espère qu'il s'étendra à d'autres pays européens.

Enfin, l'*Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne* stimulera non seulement les échanges économiques entre le Canada, le Québec et l'Europe, mais également la coopération dans plusieurs secteurs névralgiques. En mai 2009, et grâce à l'initiative du gouvernement du Québec, le Canada et l'Union européenne lançaient les négociations de cet accord qui, à terme, pourrait représenter une hausse du PIB pour le Canada de 13,6 milliards de dollars, dont plus du quart irait au Québec. Les négociations sont maintenant dans leur phase finale, et le Québec doit tirer tout le potentiel que représentera la conclusion de cet *Accord*.

Nous croyons que le Québec doit profiter de la nouvelle dynamique insufflée par ses trois nouveaux outils pour définir clairement ses priorités en Europe, se doter d'une vision paneuropéenne de son action et l'organiser autour de mesures concrètes, chiffrées et réalisables. C'est dans cette optique que nous avons élaboré la Stratégie du gouvernement du Québec à l'égard de l'Europe, qui est le fruit de plus d'un an de travail concerté avec les ministères et les chefs de poste européens.

Notre stratégie se déploiera de façon prioritaire sur les territoires et auprès des partenaires suivants :

- Les territoires desservis par les représentations du Québec en Europe;
- Les institutions européennes, notamment la Commission européenne et le Parlement européen;
- La Russie, en tant que puissance économique émergente.

Elle s'articulera autour de cinq grands objectifs, soit :

- Favoriser la prospérité économique du Québec;
- Soutenir la coopération en matière de recherche et d'innovation;
- Favoriser la mobilité des personnes;
- Promouvoir la culture québécoise;
- Accroître la capacité d'action du Québec et le développement des expertises.

I. Favoriser la prospérité économique du Québec

L'Europe présente des perspectives extrêmement intéressantes pour le Québec, dans un contexte d'une reprise économique encore fragile et de l'importance pour les entreprises québécoises de diversifier les territoires d'exportation et les partenariats d'affaires. Le poids économique de l'Europe, ses avancées

technologiques, sa proximité géographique et les façons d'y pratiquer les affaires représentent un fort potentiel pour le Québec.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec continuera d'offrir aux entreprises québécoises des services adaptés à leur projet d'affaires et aux exigences européennes, notamment par l'entremise d'Export-Québec, qui a pour mandat d'appuyer les entreprises à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec. Un soutien personnalisé sera offert à un minimum de 200 entreprises québécoises souhaitant exporter sur les marchés européens.

Les territoires prioritaires du Québec, que j'ai évoqués plus tôt, sont ciblés afin d'y maximiser les résultats économiques pour les entreprises, et ce, dans des secteurs tels que les technologies vertes, les technologies de l'information et des communications, l'aéronautique, les sciences de la vie, les technologies agroalimentaires et les biotechnologies.

De plus, Investissement-Québec renforcera ses liens avec les investisseurs en rencontrant chaque année davantage de responsables d'entreprises et filiales européennes au Québec, afin qu'elles investissent ou réinvestissent dans leurs filiales au Québec.

Le Québec compte également mettre davantage en lien les créneaux d'excellence québécois et européens, en organisant, par exemple, des rencontres comme celle tenue en novembre 2011 dans le cadre de Montréal Digital, qui était dédiée aux échanges technologiques dans le domaine du multimédia entre entreprises du Québec et de la Wallonie.

Une attention particulière sera également portée au développement du marché européen pour les produits du bois québécois, ainsi qu'à la promotion du Québec en tant que destination touristique auprès des Européens.

II. Soutenir la coopération en matière de recherche et d'innovation

Cette prospérité économique que nous souhaitons pour le Québec repose plus que jamais sur sa capacité à innover et à participer activement à la nouvelle économie. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait de l'innovation un élément prioritaire de sa stratégie pour stimuler la croissance des secteurs qui généreront de futurs emplois. De son côté, l'Union européenne en fait également une priorité. Les avantages mutuels que peuvent apporter des partenariats Québec-UE dans ce domaine sont évidents : plusieurs secteurs prioritaires de l'UE en matière de recherche recoupent ceux du Québec, notamment l'aérospatiale, les sciences de la vie, les technologies de l'information et des communications, les technologies vertes, ainsi que l'innovation sociale.

Le Québec entend donc développer des initiatives stratégiques en recherche et innovation, tant à travers les programmes de l'UE qu'en vertu d'initiatives

bilatérales avec des pays européens. Pour ce faire, il entend mettre en place une équipe à sa délégation générale à Bruxelles pour assurer une veille et une présence continues dans les milieux européens liés à la recherche et l'innovation, et développer les mécanismes qui permettront d'accroître le nombre de projets de recherche et d'innovation avec l'Europe. Enfin, le Plan Nord représente une nouvelle piste de coopération : les chercheurs québécois et européens seront invités à travailler ensemble dans le but d'enrichir leurs connaissances communes concernant les milieux nordiques.

III. Favoriser la mobilité des personnes

Les efforts visant à augmenter ces échanges économiques n'auront cependant d'effets durables que si le Québec dispose d'une relève entrepreneuriale et d'une main-d'œuvre qualifiée apte à travailler dans un environnement de plus en plus internationalisé. Au cours des dix prochaines années, le marché du travail québécois aura besoin de 1,4 million de personnes pour répondre à la croissance de l'emploi et pour prendre la relève de celles qui prendront leur retraite. Le Plan Nord entraînera en outre une demande accrue pour plusieurs catégories de travailleurs qualifiés.

C'est pourquoi il est plus que jamais crucial, notamment en regard de notre contexte démographique, de favoriser la mobilité des personnes entre le Québec et l'Europe. La signature de l'*Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* constitue un premier jalon vers une véritable passerelle entre le Québec et l'Europe pour les travailleurs qualifiés. Cette entente entre maintenant dans une phase accélérée de mise en œuvre, et tous les ministères et les organismes de réglementation concernés sont mobilisés pour mettre en place les conditions nécessaires à sa réussite et à son application optimale.

Dans ce vaste chantier, nous pouvons compter sur un autre levier important, soit l'*Entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française relative à la mobilité professionnelle et à l'intégration des migrants*, en vertu de laquelle le Québec et la France ont convenu de coopérer afin de faciliter l'entrée, le séjour et l'obtention d'autorisations de travail sur leur territoire respectif, ainsi que de soutenir les entreprises dans leurs démarches d'immigration relatives au recrutement de travailleurs qualifiés.

D'autres initiatives visent à accroître la mobilité des personnes entre le Québec et l'Europe. En février dernier, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles signait à Barcelone une *Déclaration commune portant sur la coopération en matière de mobilité de la main-d'œuvre* avec le gouvernement de la Catalogne. Cette coopération s'inscrit dans les priorités du premier ministre, qui voit la mobilité de la main-d'œuvre comme un élément favorisant la croissance économique.

En plus de ces ententes, nous miserons sur des outils novateurs, tels que des ententes de sécurité sociale avec des pays européens, la promotion soutenue de notre

offre éducative en Europe, des stages pour les jeunes offerts par les offices jeunesse et des échanges de bonnes pratiques en matière d'immigration.

IV. Promouvoir la culture québécoise

À l'ère de la mondialisation des échanges, cet accroissement de nos échanges économiques avec l'Europe ne doit pas occulter notre ferme engagement envers la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, préoccupation partagée par le Québec et l'Union européenne, qui adhèrent aux principes de la *Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO*.

Le gouvernement du Québec soutient les créateurs québécois dans leurs efforts de développement du marché européen, qui est notre premier marché culturel dans le monde. Ce soutien donne des résultats tangibles : mentionnons, entre autres, la tenue en novembre 2011 du Festival Québec à Groningue, aux Pays-Bas, qui a permis à des artistes de plusieurs disciplines de se faire connaître auprès de la population néerlandaise. À l'inverse, la culture européenne traverse maintenant fréquemment l'Atlantique pour nous rendre visite : en témoigne l'exposition Rome, tenue au Musée de la civilisation l'an dernier, qui nous a fait découvrir les 2 600 ans d'histoire de la Ville éternelle à travers un corpus exceptionnel de 300 objets provenant des plus prestigieuses institutions italiennes, et dont certains trésors ne sortiront plus d'Italie.

Dans un contexte compétitif, où l'accès aux marchés étrangers se resserre, des actions ciblées sont requises et des stratégies devront être déployées en matière de mise en marché. Le Québec organisera des missions annuelles de diffuseurs, programmeurs et éditeurs à l'occasion d'événements culturels au Québec et en Europe. Nous encouragerons une participation québécoise regroupée à des manifestations culturelles d'envergure en Europe, notamment lorsque le Québec est à l'honneur, et nous appuierons la réalisation de projets de coopération avec des pays et régions européens.

V. Accroître la capacité d'action du Québec et le développement des expertises

Ces réalisations présentes et futures du Québec seraient impossibles sans le réseau des représentations du Québec en Europe, qui constitue l'épine dorsale de l'action du gouvernement sur ce continent. Nous prévoyons d'ailleurs étendre ce réseau par l'ouverture, en 2012, d'un bureau à Moscou, en Russie, point de jonction entre l'Europe et l'Asie. Ce bureau aura pour mandat de développer à long terme des relations politiques, économiques et institutionnelles avec la Russie.

Pour accroître notre capacité d'influence en Europe, les représentations du Québec en Europe veillent également à développer les relations du Québec avec d'autres décideurs clés européens, notamment les régions et États fédérés, ainsi que le

réseau diplomatique de la Francophonie et de l'UNESCO.

Finalement, le Québec misera sur des échanges d'expertise en matière de lutte contre les changements climatiques, avec les régions et États européens ayant une approche novatrice et dynamique sur le sujet. L'immigration, la sécurité publique et la justice apparaissent également comme des créneaux porteurs pour une coopération accrue avec l'Europe.

Fortes de cette nouvelle stratégie et des efforts concertés des représentations du Québec en Europe et des ministères concernés pour la mettre en œuvre, les relations du Québec avec l'Europe sont appelées à se développer dans les trois prochaines années. Le Québec et l'Europe ont tout en main pour envisager avec enthousiasme le développement de leur relation au cours des prochaines années, dans un monde en pleine redéfinition.

Je vous remercie.